



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **du 24 janvier 2019**

extrait du Procès-verbal

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 09

Présents : 06

Date de convocation : 18/01/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-quatre janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique JOUBERT-LAURENCIN, Maire.

Présents :

JOUBERT LAURENCIN Monique	GIRAUD Alain	CORMY Marc
GANDY Catherine	LEBON Claire	MATHY Frédéric

Absents : **COTE Monique, GALLOT Jean Michel, DRUESNES Sandrine**

Secrétaire de séance : Mme **GANDY Catherine**

1 - Emplois communaux

Madame le Maire rappelle les temps de travail des agents communaux, à savoir 32h annualisées pour Mr Guichard Laurent et 32h pour Mme Couturier Laetitia.

Il est également rappelé que Mme Berry Florence travaillait à 35h et que Mr Vannier était à 32h, auparavant à 35h mais avait vu ces heures diminuées suite à diverses délégations de travaux.

Mr Guichard et Mme Couturier faisant régulièrement des heures complémentaires, il serait adapté d'augmenter leurs heures à 35 par semaine.

Afin d'élargir les heures d'ouverture de la Mairie, Madame Le Maire propose l'ouverture du secrétariat de Mairie tous les premiers samedis du mois de 8h30 à 11h30.

Après en avoir délibéré, le conseil vote **POUR** à l'unanimité. L'ouverture du secrétariat de la Mairie sera effective à partir du mois de mars 2019.

2 - Plan de sauvegarde

Après avoir étudié le plan de sauvegarde établi au mois de juillet 2018, plusieurs interrogations se portent sur son adaptation à la taille de la commune. Notamment sur la marche à suivre pour l'activation du plan de sauvegarde en cas d'urgence.

L'ensemble du conseil considérant que sa trame n'étant pas adaptée, propose de le revoir entièrement et de le soumettre au prochain conseil pour délibération.

Un point est fait sur le D.I.C.R.I.M. distribué avec le « petit burrhin ». Le téléphone correspondant au numéro d'urgence destiné en cas d'incident grave ou en cas de péril, ainsi que le tableau d'astreinte des conseillers municipaux étant prêt, le numéro sera mis en service à compter 26 janvier 2019.

Il est bien rappelé que ce numéro devra être utilisé qu'en cas d'urgence absolue.

3- Pôle sécurité routière

Madame le Maire rappelle qu'un appel à projet du département de l'Ain a été reçu en mairie concernant d'éventuels travaux et actions envisagés afin de renforcer la sécurité routière dans notre commune. Les aides de financement étant insuffisantes, aucune suite ne sera donnée.

4 - Plan de desherbage

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » et ses objectifs :

- Depuis le 1er janvier 2017, les évolutions réglementaires limitent grandement les possibilités d'utilisation de produits phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides...) pour l'entretien des espaces publics.
- La charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » prévoit un accompagnement - méthodologique, technique et communicationnel - pour dépasser ces réglementations et atteindre le « zéro pesticide » sur tous les espaces publics ;
- Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

Le conseil municipal décide de s'engager en faveur de l'arrêt des pesticides sur l'ensemble de la commune, d'adopter le règlement et de solliciter l'adhésion de la commune à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans vos villes et nos villages » pour un coût de 840 € TTC.

5 - Peupliers - réunion avec Coforet

Une réunion s'est tenue le 16 janvier 2019 avec Mr Nicolas Martin de la société Coforet. Cette dernière ne souhaite pas établir de convention avec notre commune.

Une livraison de 280 peupliers est prévue la semaine 5. Et environ 120 peupliers seront à abattre. Une fois le nombre exact défini un appel d'offre de vente sera lancé.

Une autorisation de brûlage sera adressée auprès de la Direction Départementale du Territoire.

6- Terrain communal

La commune souhaite faire l'acquisition des parcelles A 897 et A 899 situé à Boz, soit 3 142 m² au total, mises en vente. Ce terrain étant régulièrement utilisé par les diverses associations lors de leurs manifestations.

Après une négociation verbale non avenue en raison d'un prix de vente trop élevé comparé au prix pouvant être supporté par le budget communal, le conseil municipal décide de faire une nouvelle proposition écrite.

Terre du local des pompiers

Les travaux du local technique des pompiers ont générés un stock de terre végétale d'une centaine de m³.

Madame le Maire propose de soumettre à la vente cet excédent de terre aux conditions suivantes :

- Priorité donnée aux habitants de Boz.
- Réservations faites en Mairie
- Enlèvements effectués par l'agent communal
- Prix de vente de 5 € le m³ pour les habitants de la commune et de 10 € le m³ pour les personnes extérieures.

7- Débat national - cahier de doléances

Au vu des derniers événements et du débat national mis en place par le Président de la République, Madame Le Maire propose de mettre en place un cahier de doléances ouvert aux habitants de la commune qui sera ensuite transmis aux services de l'Etat. Ce cahier sera disponible au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture, et ce jusqu'au 15 mars 2019.

8- Demande de subvention pour le SDIS

La commune a acquis en 2018, divers équipements pour notre CPINI. Notamment pour l'habillement des sapeurs-pompiers à hauteur de 2 095.16 € HT et de fournitures diverses (tuyaux, mousquetons) pour 284.03 € HT.

Ce type d'équipement pouvant faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain, le conseil municipal, décide de solliciter l'aide financière après du SDIS de l'Ain afin de contribuer au financement du matériel désigné ci-dessus.

9- Rapport annuel 2018 de la lagune

Le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel 2018 de la lagune envoyé par le Conseil Départemental de l'Ain concluant qu'en période chaude, les boues fermentent près du piège à flottants, signe d'une accumulation excessive.

Le conseil prend acte de ce rapport.

L'achèvement de la nouvelle Station d'Épuration est prévu prochainement.

10- Divers

Prix du repas des anciens

Depuis la dissolution du CCAS, le repas des anciens est rattaché au budget de la commune. Une nouvelle délibération concernant le prix du repas pour les conjoints et accompagnateurs doit être prise sur son budget.

L'ensemble du conseil décide de reporter cette prise de décision à un conseil ultérieur.

Écoulement des eaux pluviales du local des pompiers

Suite aux travaux du local technique des pompiers, les eaux pluviales en cas de pluies violentes se répandront dans la cour des propriétés avoisinantes.

Dans un premier temps un nettoyage des fossés et la pose d'une grille seront effectués. Les fossés étant en contre-pente et les conduits trop étroits, il faut évaluer exactement le chemin que l'eau empruntera pour remédier à cet écoulement.

Eclairage nocturne

La coupure nocturne de l'éclairage public est mise en place depuis début janvier. Après des vérifications, tout est aux normes et les lieux de coupure ont bien été respectés.

Affiché le 29 janvier 2019